

DEUX ANS APRÈS LE RAPPORT DE LA CIASE, OÙ EN SOMMES-NOUS SUR LE DIOCÈSE DE SAINT-DENIS ?

Deux ans se sont écoulés depuis la réception du rapport de la CIASE. Pas-à-pas, de concert avec la conférence des évêques de France, nous avançons ensemble, afin de mettre en œuvre les nombreux maillons pour faire de l'Église, et donc de notre diocèse, une maison sûre.

Je souhaite à travers ce courrier vous faire part de nos avancées :

- Depuis 2022, en partenariat avec le diocèse de Créteil, **une cellule d'écoute** à l'attention des personnes victimes a vu le jour. Différents professionnels du soin, du droit, la composent.
- Le 19 décembre 2021, nous avons signé avec le procureur de la République de Bobigny **un protocole relatif au signalement à la justice des dénonciations d'infractions sexuelles** reçues par l'autorité diocésaine.
- Depuis avril 2023, une commission s'intitulant **Groupe diocésain de bienveillance et de bientraitance** (prévention des abus au sein de l'Église) s'est nouvellement constituée.

Même si la prévention des abus sexuels dans l'Église doit-être la préoccupation de tous, les membres de cette commission ont pour mission de nous proposer des formations et de nous donner des outils pour que nous demeurions attentifs à la prévention, la bienveillance et à la bientraitance. Leur mission se déploie autour des axes suivants : **former, faire mémoire, informer.**

- Il est désormais demandé de manière impérative à celles et ceux qui s'engagent dans l'Église auprès des mineurs de **signer la charte diocésaine de bientraitance** et de **présenter un extrait de casier judiciaire** (bulletin N°3).



Considérant le passé, ce que l'on peut faire pour demander pardon et réparation du dommage causé ne sera jamais suffisant. Considérant l'avenir, rien ne doit être négligé pour promouvoir une culture capable non seulement de faire en sorte que de telles situations ne se reproduisent pas mais encore que celles-ci ne puissent trouver de terrains propices pour être dissimulées et perpétuées. »

Pape François,

Lettre au Peuple de Dieu, 20 août 2018

- En cours : la mise en place d'**une carte d'identification pour tous les clercs** permettant de vérifier les habilitations et éventuelles restrictions de ministère (celebret).
- Vous pouvez également consulter le document d'information de la Conférence des Evêques de France : [Contre les violences sexuelles, que fait l'Église aujourd'hui ?](#)

+ Pascal Delannoy

Évêque de Saint-Denis-en-France

Le 31 octobre 2023